

BAPÉ au sujet du LET Hébertville Station.

Paul Marin

Citoyen résident au

Alma

3

Mon intérêt: - Recherche du moindre impact
environnemental
- Régionalisation du traitement
des ordures ménagères.

a

Mme René Polyzian

BAPÉ

La Tractation

Depuis déjà sit ans la MRC de Lac-Simon a décidé la fermeture de L'ES de l'Assension pour la transformer en L'ET. Cette fermeture non harmonieuse provoque la démission de six maires du Secteur Nord dont André Paradis, devenu par la suite préfet de la BRCE Lac-Simon et membre de la nouvelle RMR. Le préfet de l'époque Régis Duchard ne résiste pas à la tourmente, il ne sera pas réélu à la préfecture mais deviendra membre de la nouvelle RMR.

La RMR négocie ex catastrophe l'achat du terrain de Matue à Serouche ~~SA~~, mais ces démarches demeurent vaines face à un promoteur qui a toutes les autorisations nécessaires pour l'opération du L'ES. Ce site, dont l'acceptabilité sociale s'avère très forte (référendum révisé à 90%), présente une sécurité environnementale peu commune.

L'Assension ^{logère} ~~sera~~ donc, par défaut, le nouveau L'ET, mais sa fermeture devra être au plus tard

devant les commissaires, avoir obtenu le
45^e site sur les 44 proposés dans les études.

Modification du zonage

Pour pouvoir y établir son site sur le TPI
la 12^e RC modifie la vocation foncti^{on}nelle des
lieux en zone industrielle et commerciale ~~de~~
par un "p^{ro}-vote" au mois de mai 2011. La 12^e RC
selon le Code réglementaire et de procédure consulte
les citoyens qu'en septembre 2011. Durant
lesquel^{les} quelques 150 citoyens réunis à cet effet, le
préfet, André Paradis, ^{indique} que ~~il~~ les réunions
ne constituent pas une consultation, mais des
explications obligatoires de vant le fait accompli.
Ouf la démocratie!

3 ~~Études~~ Les trois études:

au sujet de trois contrats relatifs à des servi-
ces professionnels soit l'étude d'intégration au
paysage, l'étude technique et l'étude relative à la
dispersion atmosphérique des gaz, le promoteur
adopte coup sur coup les résolutions 2010-07-313,

2010-09-314, 2010-09-315. Il accorde ainsi de
gré à gré à Gémivar ces trois contrats dont le
total est de plus de \$ 55,000.

Selon le bureau de commissaire aux plaintes
de Montréal la RMR "Controverse aux règles
d'adjudication des contrats municipaux", ces
études sont "toutes des étapes préparatoires du
même projet".

→ de procéder à RMR
Avant ~~vous~~ avoir consulté les conseillers
juridiques de Gémivar, bénéficiaire de projet,
sur le fractionnement, comme si le record était
le mieux placé pour organiser la sécurité de
pauvres. De plus la présence au CA de la
RMR des Bernard Gémivar, André Proulx et
Jean Pierre Boivin, trois préfets, de Georges Simard,
Gilles Poirier et Réjean Bouchard, trois maires, et de
Lucien Boily, conseiller d'expérience, ne ~~à~~ a pas
éclairé d'avantage de promoteur sur l'illégalité
de ces résolutions. @

De plus la RMR de ~~mai~~ ~~d'avant~~ ~~2010~~
le 3 mai 2011 accorde à Gémivar le mandat

~~accrédite à mener des mandats~~

de réaliser une ~~étude~~ analyse complémentaire à l'étude de recherche du site, alors que c'est la firme de son qui a le mandat de réaliser l'étude d'impact.

Encore le 19 mars 2013, la régie donne à Genivar un contrat^{professionnel} de \$102,771 et un autre de \$597,249 pour le chemin d'accès, les plans et devis de site et le certificat d'autorisation. Pour moi ~~deux~~ questions me ~~font~~ ^{préoccupent}: "Qui a préparé ces appels d'offre?" et "Quelles sont les qualifications requises pour obtenir ces mandats?"

Une dernière préoccupation, Genivar avait le mandat de réaliser l'étude d'impact, connaît-elle ^{c'est} quel ~~est~~ le ~~site~~ ^{site} de Genivar ^{qui} agit comme ressource principale? Qui le paye?

En ces temps de la Commission Chénouveau nous avons gardé beaucoup notre vision angélique de la milice de l'ingénierie et nous aimerions bien connaître ou avoir les réponses à nos questionnements.

Recherche d'alternatives

- Assession.

Le site actuel de l'Assession, suite à sa transformation en LÉT, se présenterait comme une alternative valable grâce à sa capacité d'accueil des déchets encore pour plusieurs années. L'ensemble des problèmes en ce respect sont résolus par le LÉT et sont éliminés, le site offre une sécurité intéressante. Le seul inconvénient majeur, le camouflage dans les rues de l'Assession, doit ~~être~~ disparaître grâce à la construction d'une voie de contour par chemin Phosphate et le Gouvernement du Québec. Une maturité politique de nos élus devrait suffire pour envisager cette alternative.

- Régionalisation

~~Notre~~ Le moindre impact environnemental, les économies d'échelle, les volumes nécessaires au traitement et les nouvelles exigences ministérielles en 2015 relatives aux matières organiques constituent la base de ~~nos interventions~~ notre

argumentation en faveur de la régionalisation de l'ensemble du traitement de nos déchets.

L'ouverture, manifestée en ce sens par le MRC de Fjord et Municipalité de Saguenay, ~~en ce sens~~ n'a pas réussi à ébranler les clochers du Lac. Lors de nos interventions, dès qu'il était question de Saguenay, cela équivalait à ~~à appuyer~~ appuyer sur le bouton panique. ⁽ⁱ⁾ Depuis six ans aucun contact à cet effet ~~entretenu~~ n'a été ~~fait~~ ^{effectué} et nous osons espérer que pour le bien-être des citoyens et de l'environnement la concentration régionale aura infléchi cette opposition viscérale.

À cet effet nous avons proposé régulièrement ^{mais en vain} l'aide de UQVOC et de la CLE pour dénouer ce noeud gordien.

- Traitement Thermique (Centrum)

Nous avons également au cours de nos interventions souligné en outre, pour le Traitement Thermique, l'intérêt ~~en outre~~ de Centrum. La région nous ~~regard~~ y devrait alors un discours sur l'inefficacité du procédé. Malheureusement elle nous cohabit

le rapport Desseau favorable à cette alternative.

- Le LEB de Larouche:

Mature possède à Larouche un site idéalment à tout fin pratique toutes les autorisations nécessaires à l'opération d'un LEB régional. Ce lieu possède de plus toutes les caractéristiques d'un site entièrement viable, pouvant y accepter même les installations pour le traitement des matières organiques. La sécurité environnementale et l'acceptabilité sociale constituent les principaux atouts de cette alternative. (ii)

La région rejette cette proposition puisqu'il s'agit d'une entreprise privée et que peu importe les ^{coûts} ~~coûts~~, au dire même du président de la RCMR le LEB doit être administré par le public. (iii)

Le traitement thermique (Révélation Desseau)

En proposant l'alternative du traitement thermique, la région nous répond toujours de façon courtoise, et ~~polite~~ et méprisante. L'arrogance de leur réponse me fait que confirmer l'ignorance des citoyens en ce domaine. Ceci doit rebou-

dissement lors de la 1^{re} partie des audiences du BAPÉ, le promoteur a dressé ses costumes une étude faite par Pessence et la tige à ce domaine. Pour la régie rien d'autre n'est à considérer que le LET d'Herbert et la station. Cet entêtement ^{la} conduit directement à la désinformation.

Responsabilité de l'étude d'impact

Lorsque le ministre de l'environnement décide suite à des pressions politiques de l'Alexandre Cloutier de "renvoyer" l'étude d'impact et de commander au Bop d'en faire l'étude, rien n'est terminé dans ce rapport bâclé.

Une trentaine de questions des ministères et organismes n'ont aucune réponse. Le tracé des chemins d'accès est remis tardivement le 19 mars 2013 sans aucune étude spatiale. Le réaménagement de ~~site~~ la géométrie ^{du site} n'est couru que le 21 mars 2013. Ces quelques points ne font que confirmer que l'étude d'impact a été de jure à la hâte et sans précaution. Le promoteur considère ses audiences comme factives ou tout simplement comme une étape

obligatoire, fastidieuse et inutile. Il l'a clairement indiqué à la fin de la 1^{re} partie des audiences qui si sa seule préoccupation était le respect des délais de réalisation et il n'a jamais fait mention vouloir tenir compte des remarques et appréciations justifiées du public qui ils représentent. Vous alors, selon ses dires, continuez de faire pression auprès du Ministre Boutier pour ~~ce~~ entrer cette qui entre dans le ~~plan~~ de loi, qu'ils sont eux-mêmes fixés, soit le 31 dec 2013.

Chemins d'accès

Pour répondre aux demandes des citoyens et pour l'éloigner des résidences la route construite, en passant aussi dans des milieux humides, une nouvelle voie d'accès qui coûtera près de 2 millions de plus que prévu. Noble démarche et que d'écouter.

La réalité est tout autre car les citoyens ^{plu-} ~~de~~ ^{généralist} ~~avant~~ que cette voie passe par H.S. et ce à moindre coût et à moindre impact. En passant par St Basile-rang 9 il y a d'autres avantages.

Le maire Régis Bouchard administrateur

à la Régie a pu lever des et obtenir des générosités
 de deniers pour se tracer. De plus comme l'a indiqué
 M. Lussier Lord des auditeurs M. Bouchard vient
 de se faire construire une voie d'accès gratuite pour
 un nouveau développement domiciliaire au Tour du lac
 d'aqueduc de St Bruno. L'expression "bienfaits du beurre
 et de l'argent du beurre" prend ici toute son ^{sens.} ~~signifi-~~
 cation.

L'éloignement souhaité des résidences parait dès
 lors toute signification et les 40 ~~résidences~~ maisons prévues
 ajouteraient une pression énorme sur le bassin supposé
 servir de régulateur de débit pour le ruisseau sous
 nom. On se fait bien dans ce dossier.

Ainsi en passant par le rang 9 St Bruno reçoit
 indubitablement des redevances et se fait construire ^{gratuitement} un chemin
 d'accès pour son site récréatif.

Le Site
Milieu humides

La construction du site sur 3 milieux humides constitue
 une aberration en soi. (C)

Roche phéaïque

En effet jusqu'à 4 mètres de roche, les

Celles les se retrouveront sous la nappe phréatique,
une autre aberration.

Membrane

La seule sécurité pour contenir le lepto^{donc les cellules} est
le système de membrane garanti pour 20 ans
Etant construit sur le roc au sommet d'une montagne,
une autre aberration.

Affaissements rocheux

L'intention de la firme de Génie Conseil désireuse de
me de jouer que 15cm d'agrégat sur les effondrements.
rocheux où ^{"ont été identifiées"} ~~il y a~~ des zones de tassement à mouve-
ment indéterminé", ne relève-t-elle pas de l'insouciance
ou de la témérité? Jusqu'à tout récemment le ministè-
re de l'environnement ~~se~~ stipulait dans son cadre réglementa-
toire 1.5m dans ces zones, pourquoi ne pas s'y confor-
mer pour plus de sécurité? Cette couche granulaire
s'impose à notre avis comme zone tampon pour
éviter la rupture des membranes d'épaisseur quelques
millimètres d'épaisseur. Ce n'est pas parce qu'une
chose n'est pas soumise à une obligation réglementaire
qu'elle n'est pas nécessaire.

Sablière

La distance des bancs d'argente et des sablières ajoutera à la production de gaz à effet de serre. Par le transport de ces matières par camion ^{se fera} sur plus de 12 km de route de gravement.

Ruisseau récepteur

Le ruisseau sans nom, un ruisseau intermittent, ne ~~peut~~ ^{répond} en rien aux bases établies par l'arrêté de: favoriser des cours d'eau à fort débit, éviter les cours d'eau à usage récréatif, les frayères... (L)

Mur de soutènement

Les murs de soutènement ^{des membranes} sont sans ancrage dans le roc mais laissent par ~~le fait~~ ^{pour supporter les pressions} de la montagne de déchets, à noter aussi, il faudrait s'en remettre à la règle de la To Ten sur les résidus miniers pour éviter toute rupture de ces digues.

Lépiriat

La quantité de lépiriat, ~~basé sur la méthode de l'adp,~~ nous questionne réellement de plus le débordement ou du moins la surabondance constatée en Caspésie.

Basé sur la même méthode de calcul, soit la méthode Help, le site H.S. peut-il craindre les mêmes effets?

La régie veut augmenter la glage de traitement du leptonat en chauffant, peut-elle nous fournir l'estimation des coûts engendrés par ce procédé? L'immense des bassins de rétention rend-elle cette pratique viable et la prolongation?

Conclusions:

Dans son étude du 15 février 2011, nous Bére van fournit plusieurs réponses (~~de façon~~) à nos préoccupations qui, à notre avis, disqualifient le site d'H.S.:

Balises Technico-économiques

- Favoriser des sites avec 6 m et plus d'argile
- Favoriser les terrains ayant des débris meubles (graviers) pouvant servir de recouvrement journalier des mètres résiduelles.
- Éviter les terrains avec nappe phréatique trop près de la surface.
- Favoriser des cours d'eau récepteurs à fort débit
- Favoriser des sources d'emprunt pour le recouvrement journalier.

Balises Environnementales

- Etre à 1 km de toute résidence primaire ou secondaire

- être à 500 m de tout lac, marais, marécage, tourbière; à 300 m de tout cours d'eau à usage récréatif et à 100 m de tout autre cours d'eau.
- être à 500 m des rochers de cho ozoneil, lieux de nidification, autres habitats fauniques ...

La Gestion du site

Yon a mardou, il ya trois ans lors d'une discussion non officielle avec ~~le~~ Le Président ^{Mr} Boily, je découvre avec surprise qu'il ne connaît pas le contenu du site de l'Ascension. Cela révèle la grande collégialité entre le C.P. et les opérateurs du LET.

Il manque de finit venant de supervision pour qu'un contracteur ouvre "accidentellement" le mur de bentonite pour laisser fuir dans le Peribonka plusieurs millions de litres de leptovir. Il manque de supervision pour laisser une valve ouverte entre deux bassins pendant six mois. Il manque de supervision pour avoir laissé les ~~page~~ matières volatiles se promener pendant presque 30 ans. Un employé ^m est dévolu à cette tâche que depuis 2 ans. Il manque de supervision lorsque le ~~contraire~~ bureau de Travail des Contramaître se situe à une trentaine de kilomètres des matières résiduelles.

Lors des rencontres du C.A de la régie qui durent entre 17 et 20 minutes les citoyens doivent subir des remarques de style "Pour-vous encore une question". Et suite à une série de questions que nous jugeons pertinentes, on peut lire le résumé dans le ~~procès-verbal~~ ^{de la régie} compte-rendu des citoyens posent des questions et la régie leur répond. C'est vraiment réducteur et peu respectueux ~~par~~ ~~de~~ la part de nos élus préfets et maires.

Pour ce qui est de la gymnastique comptable on ne livre le promoteur pour établir les coûts de l'investissement la comptabilité a demandé l'intervention d'un vérificateur comptable ^{indépendant}. Vérificateur accordé mais jamais réalisé.

Pour élaborer ^{et recevoir} les appels d'offre, la régie n'a pas ~~pas~~ ~~son~~ service un ingénieur, ~~se~~ ~~il~~ abandonne à des professionnels externes cette tâche ~~de~~ ~~réglée~~ ainsi d'être ~~de~~ ~~la~~ ~~merci~~ de cette firme et de lui accorder presque tous les contrats. Une grosse cuite mal soignée peut ainsi s'établir.

En conclusion il nous apparaît évident qu'une ^{bonne} forme ~~ten~~ générale de base s'avère nécessaire et

qu'une large ingénierie est essentielle à la ges-
tion ~~de~~ ces ouvrages de plusieurs ^{centaines de} millions de dollars.
On préférerait ainsi moins flocer à la collusion et à
l'apparence de conflit d'intérêt.

La ligne d'autorité

Le long de ce dossier nous avons eu à com-
poser avec trois organismes publics. Les municipalités,
les MRE et la RMR. Comme diffusion de l'informa-
tion et de la prise de décision on ne pouvait trouver
mieux.

Les municipalités de St Bruno et d.H.S ne remarais-
sent même pas comme citoyens les propriétaires des lots
forestiers et des résidences secondaires. Les maires Bouchard
et Côté nous l'indiquent sans gêne et dans ~~leur~~ ^{la} les
par tradition anti-démocratique. Lorsque la discussion
s'engage ils ne tiennent pas compte des interventions des
citoyens de seconde zone et réfèrent toute discussion à
la RMR. Malgré de nombreuses interventions, ~~est~~ H.S
~~de~~ ~~se~~ ~~portent~~ ~~en~~ ~~plein~~ ~~trud~~ et ne grandissent jamais
position (les ~~travaux~~ ~~ou~~ ~~est~~ ~~ce~~ ~~est~~ ~~les~~ ~~TPi~~) d'accepter ou
monter ~~le~~ ~~TPi~~ dans le TPI.

Pis encore malgré une jétition signée pas six cents citoyens contre l'établissement du LET, le maire d'H.S. ~~se~~ résiste. Pourtant ~~de~~ s'était engagé sur son honneur à tout arrêter le processus si un de ses citoyens, un vrai, s'y opposait. Faut croire que les promesses de récompenses et les nombreux emplois ~~ont~~ ~~ont~~ ~~ont~~ ont eu plus d'effets.

La MRC Lac Saint-Jean, elle, ~~accueillait~~ mes doléances et accueillait mes questions par écrit. Que d'arrogance, malgré la présence de M. Boly comme membre de cette assemblée hautement démocratique. On sentait les rejets que relaissent de la fermeture du LES, et chacun des élus n'osait mot dire. Belle brochette de Demosthène. Enfin le site d'implantement ne serait pas dans leur cœur.

La RMR, délégué mandat des trois MRC du Lac, affiche sa supériorité en justification surtout avec M. Bernard Généreux qu'il faut opposer d'autres arguments que "pas d'oro maconi". Les citoyens immédiatement concernés ont malgré tout joué le jeu de bonne foi et de façon respectueuse. Ce n'est pas le cas de la

Reçu qui, en regardant de façon casuelle, cherchait selon l'éclaircie qu'elle s'est elle-même fixée. Ici le Temps justifie les moyens. ~~Après~~ ~~fin~~ des réserves du C.A. se n'étant, pour le moins, pas très élégant de voir les Région Bourlaed de ce monde vaciller et inventer ~~les~~ ~~réponses~~ ses poutres-touts.

Bref on a subi une démolition de tout l'axe en rond de la municipalité, à la MRP à la MRP et sa reconnaissance. Peu ou pas de réformes mais le pilotage de nos 36 communes continue inespérablement vers la montagne du Sacré site. On a un déficit démocratique et on se suit pas à quel point se vover.

Mesures d'atténuation

Le Comité d'opposition a présenté il y a plus de deux ans des suggestions pour rendre plus acceptable et viable la venue des motions s'inscrivant dans leur cadre. Les mesures d'atténuation s'appuient sur l'équité dans le partage des richesses entre les citoyens touchés et la municipalité d'H.S.

Sous les lots limitrophes seront assujettis à une

redevance annuelle basée sur le nombre de jésu
linéaires en contact avec le T.Pi.

La RMR constituerait un fond d'indemnités pour
contenir les ~~possibilités~~ ^{possibilités} des ventes lors de la vente de ~~projets~~ ^{terres}
ou d'immeubles avoisinant le site.

La RMR devrait revoir la gestion du site pour éviter
tout avis et assurer le fonctionnement sécuritaire de ses
installations.

La RMR effectuerait les opérations de déversement, con-
partage et ^{de} recouvrement journaliers sous une bâche se couvrant
le site de la terre pour éviter toute présence de "faucelles"
nuisibles.

Et aussi de rendre disponible l'électrification des
réseaux secondaires du secteur sous une obligation de promo-
teur.

La région n'a jamais donné suite à ces ~~facilités~~ ^{facilités} ~~to~~ ^{to} ~~tour~~ ^{tour} et
donne toutes les redevances à H.S et à St Bruno. Combé de
cynisme elle nous indique que se sont ses murs et poteaux,
sont des "toutes" en direction citoyenne, qui versent à l'uti-
lisation de ces fonds. Ce qui revient à mettre le couvert
sur la mortalité, non à étouffer tout symptôme de

justice pour les citoyens a part entiere de part l'insensibilite

Conclusion: demontree par
la democratie ~~de~~ des deux gouvernements locaux.

Conclusion:

L'aveugle ment demontree par le promoteur local du
loy du processus de la disqualification et surtout disqualifie
le site prou. Que ce soit par des messages, des demi-vies
ou de la desinformation tout a ete mis en oeuvre pour arri-
ver dans le delais a la construction du depot. Nous citons
quelques elements de cette marche frauduleuse:

- Le choix du site
- Le mode de location des locaux.
- La suppression de la rentabilite d'un LET
- Le cont. prohibitif de l'attribution de site de marche
- La creation de nombreux emplois a H.S.
- Le rejet des alter motives app. Carter le rapport
Dessou sur le Traite avec le Mexique
- Le refus de meme considerer la regionalisation
- L'exte lement a se meme pas envisager la caracterisation
regionale
- L'application des couts pour le traitement des ordures menageres
- L'exte lement de destruction des lieux historiques.
- La "merite" force a l'investissement
- L'illegalite dans l'attribution de contrats
- etc.

De plus les citoyens n'ont recu depuis le debut aucune
audience de la part de promoteur, ~~faissent~~ ^{provoquant de la} ~~en suite~~
une demobilisation citoyens devant l'inelectable.

On ne construit pas la Cité sur le mensonge et la filouterie.

Et on espère que les remarques du directeur général de la régie Telles: "les municipalités décident et les ministres s'ajustent" n'aurent pas voix au chapitre. Et on maintien une mince espoir d'infléchir la décision de construire ce L&T et d'amener le promoteur à une solution raisonnable.

Paul Morin

- (i) et provoquait des remarques style "C'est moi qui va
 Je on tremblay qui va venir sous des goudrons
 avec ma diète,"
- (ii) De plus la proximité de ^{ce} site le situe en plein
 centre de masse,
- (iii) et que de toute façon "Ma Truc n'a pas les autorisations
 nécessaires pour l'opération d'un site régional ~~et n'a pas~~
 le droit d'accueillir les ^{généralistes du} "52 Jean".
- (a) Pour ajouter l'insulte à l'injure le président Dorly
 indiquait, lors de la répartition des audiences, qu'ils avaient
 du faire rapidement ces études pour répondre au comité de
 liaison. Malheureusement le comité de liaison n'ex-
 istait pas encore à ce moment.
- (b) De plus les relevés hydrologiques de ce cours sont indispon-
 nibles et non disponibles. Cependant depuis août 2012 la
 RMR dispose d'un budget de \$5000. pour s'entendre
 et discuter avec le propriétaire des lieux. Elle a négligé de
 le faire jusqu'en mai 2013 bien après le dépôt de l'étude
 d'impact.

(c) Et les mesures compensatoires proposées par le promoteur en ce qui concerne les deux lacs d'aguedac ne sont que poudre aux yeux. D'abord il ne s'agit pas d'ajouter que ces deux lacs existent déjà. Ensuite le projet d'urbanisation ^{à l'ouest} du lac de St Bruno fait diminuer et encore les milieux humides et augmente les effets négatifs sur le réseau sous-marin.